

Extrait du Registre des délibérations du  
**Conseil Municipal**  
de la Commune de LARGEASSE

**L'an deux mille vingt-cinq,**

**Le jeudi vingt-sept mars à vingt heures**

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19/03/2025

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Déborah DUBUIS, Julien BONNET Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, David JARRY, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Christelle BODIN (Pouvoir à Jean-Jacques GROLEAU), Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, Benoit LOISEAU, Olivier LARMANJAT, Guy NOGRET.

Mme Déborah DUBUIS a été élue secrétaire de séance.

**N° 2025-15 Vote du budget 2025**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2025 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- **Investissement : 819.048,42 €**
- **Fonctionnement : 1.287.501,29 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents : APPROUVE le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

LARGEASSE, le 27 mars 2025

Le secrétaire de séance,  
Déborah DUBUIS

Le Maire,  
Jean-Jacques GROLEAU

  
